

Responsabilité sociétale des organisations (RSO) : dynamique européenne et outils internationaux

Déclaration du groupe CFDT

Les Objectifs de développement durable et l'accord de Paris sur le climat, et la demande croissante des populations d'une prise en compte par les entreprises et les gouvernements des questions éthiques, environnementales et sanitaires rendent la responsabilité sociétale des organisations incontournable. La RSO, au coeur d'une dynamique de développement durable, est une clé de notre avenir.

Le poids des entreprises, en particulier transnationales, dans l'économie mondiale les place bien sûr en première ligne des actions à mener pour le développement durable. Mais l'avis souligne que la RSO est l'affaire de tous. La CFDT, engagée avec d'autres organisations de la société civile dans le pacte du pouvoir de vivre pour obtenir une transition environnementale juste, n'entend relâcher ni sa vigilance ni son action en faveur d'un autre modèle de développement. C'est un choix politique historique et fondamental de notre syndicalisme.

La globalisation explique pourquoi les préconisations sont tournées vers des entités internationales. L'avis n'a pas la prétention de rajouter de nouveaux outils. Il propose de faire fonctionner et améliorer ceux qui existent. Cela suppose de promouvoir le dialogue social, y compris dans sa dimension internationale, et le multilatéralisme, aujourd'hui dangereusement mis à mal par les replis nationaux, trop nombreux partout dans le monde.

Ainsi, défendre les droits des salariés employés sur la construction des infrastructures pour l'organisation des championnats du monde d'athlétisme ou de football en Russie ou à Doha, c'est défendre les droits des salariés de notre pays. In fine faire progresser les droits des travailleurs ou la protection de l'environnement dans un pays tiers, c'est lutter contre le dumping social ou environnemental en général, dans un monde globalisé.

Cependant, la CFDT regrette que, malgré des initiatives heureuses que l'avis salue, trop souvent au quotidien les entreprises se montrent frileuses pour assumer tous les impacts de leur activité. La France a montré la voie pour progresser par la loi sur le devoir de vigilance, mais le niveau national est insuffisant. La conclusion d'un traité à l'ONU, sur les droits humains et les sociétés transnationales avec un instrument juridiquement contraignant, permettrait d'aller bien plus loin, de réduire la concurrence faussée entre les entreprises selon le pays où elles exercent leur activité. Nous nous félicitons que ce soit la position de la diplomatie française.

La CFDT a voté l'avis.